



Préfecture de La Réunion

**Direction Régionale  
Des Affaires Sanitaires et Sociales**

Pole Ressources  
Bureau des Examens et Concours

Affaire suivi par : Jacqueline DURAND

## **ARRETE N° 37 DRASS / BEC**

**PORTANT NOMINATION DU JURY DU CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
assistant socio-éducatif emploi d'éducateurs de jeunes enfants  
A l'établissement public de santé mentale de la Réunion (Saint Paul Réunion).**

**LE PREFET DE LA RÉUNION  
Chevalier de la Légion d'Honneur.**

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi N° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 27 juillet 1993 modifiée relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs ;
- VU la demande de Monsieur le Directeur de l'établissement public de santé mentale de la Réunion (Saint Paul Réunion) en date du 03 novembre 2004,
- VU l'avis du concours sur titres pour le recrutement d'un assistant socio-éducatif emploi d'éducateurs de jeunes enfants publié au journal officiel de la République Française du 23 février 2005,
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

# ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du concours sur titres pour le recrutement d'un assistant socio-éducatif emploi d'éducateurs de jeunes enfants à l'établissement public de santé mentale de la Réunion est composé comme suit :

Président :

Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires ou son représentant ;

Membres du jury :

Directeur d'établissement social public ou directeur d'établissement public de santé du département :

- **Monsieur SANTOS Luis**; Directeur adjoint au centre hospitalier Gabriel Martin.

Cadre socio-éducatif

- **Monsieur BELGUISE Jacques**.

**Article 2** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, Monsieur le Directeur de l'établissement public de santé mentale de la Réunion (Saint Paul La Réunion) sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis le 8 août 2005

P. le Préfet et par délégation

Le directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales

Signé Pierre CARDONA